

INSECTICIDE PROFESSIONNEL

1 ONE SHOT

TOUS INSECTES



> DOSE PERCUTABLE > USAGE UNIQUE

> AGIT SUR TOUT TYPE D'INSECTES

APPLICATIONS

Insecticide percutable à usage unique destiné à la désinsectisation de tous locaux professionnels

Agit efficacement sur tous types d'insectes : mouches domestiques, mouches communes, mouches d'étable, mouches vertes, mouches à viande, moustiques, moucherons, teignes, simulies, guêpes, bourdons, frelons, poux, puces, blattes (cafards) : *Blattella germanica*, *Blattella orientalis*, *Periplaneta Americana*, perce-oreilles, fourmis, cloportes, mites, ...

AVANTAGES

- Possède un large spectre d'action sur les insectes et une activité résiduelle qui permet à cet aérosol insecticide d'agir encore, longtemps après la pulvérisation.
- Produit sans odeur, non parfumé, permettant de traiter une pièce sans lui donner une odeur présente pendant des heures, ni tacher les tissus.
- Lutte contre les insectes volants et rampants des maisons, magasins, hôtels, restaurants, entrepôts, bureaux, écoles, salles de réunion, WC, garages, ...

MODE ET DOSES D'EMPLOI

Agiter avant emploi. Poser et surélever l'aérosol (sur un tabouret par exemple) au milieu de la pièce et enclencher le diffuseur. Sortir de la pièce, l'aérosol va se vider en quelques minutes. Laisser agir pendant 2 heures, puis bien ventiler la pièce fenêtres ouvertes. Passer l'aspirateur avec soin pour retirer les insectes morts.

Ne pas utiliser sur les humains ni sur les animaux. Ne pas utiliser à proximité d'aliments, boissons, matériels et surfaces destinés à être en contact avec les aliments et boissons. Ne pas utiliser dans une pièce où se trouvent des animaux à sang froid.

Infestations : Utiliser un aérosol pour un volume de 75 m³.

Traitement courant ou préventif : Traiter mensuellement avec un aérosol pour un volume de 150 m³.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit à usage professionnel, consulter la Fiche de Donnée de Sécurité.

Utiliser les biocides avec précautions. Produit dangereux. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

RÉGLEMENTATION

Produit à usage biocide : TP 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

Contient : TETRAMETHRINE, CAS n°7696-12-0 à 2,04g/kg ; PERMETHRINE(ISO), CAS n°52645-53-1 à 2,56 g/kg ;

2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHYL 6-PROPYLPYPERONYL ETHER, CAS 51-03-6, 11,60 g/kg ; GERANIOL, CAS n°106-24-1, 0,10 g/kg.

Contient HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5%N-HEXANE, Contient PERMETHRINE(ISO). Peut produire une réaction allergique. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



INFORMATIONS LOGISTIQUES

Référence AE244250
Contenu insecticide
EAN 13 3 644 420 002 258
UV aérosol de 210 / 150 ml
PCB colis de 12 aérosols
168 PCB / Pal 8 couches de 21 colis
Dimensions boîtier (mm) : d x h 52 x 105
Dimensions colis (cm) : L x l x h. 23,0 x 16,0 x 15,5
Poids net 1,92 kg
Poids brut 2,64 kg
Soumis à TGAP non



CARACTÉRISTIQUES

Aspect liquide
Couleur incolore
Densité ± 1
pH pur NS
Gaz propulseur butane / propane
Réglementation (CE) n°1272/2008 CLP GHS02/
GHS07/GHS09
Stockage hors gel et forte chaleur
Matériau emballage acier recyclable



Immeuble Le Parks

51, Avenue Rosa Parks - 69009 LYON - FRANCE

Tél : +33 (0)4 72 54 91 94

Email. contact@it2c-sas.com

A.244